

27-AUG-2008 2008-2673

Contenu net: 10 lanières

GRUPE 19 INSECTICIDE

APIVAR

Contrôle du varroa (varroase) chez l'abeille  
COMMERCIAL

POUR UTILISATION D'URGENCE SEULEMENT

POUR VENTE ET UTILISATION EN ALBERTA, EN SASKATCHEWAN, AU  
MANITOBA, AU NOUVEAU BRUNSWICK, EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET À  
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD DU 26 AOÛT 2008 JUSQU'AU 27 AVRIL 2009

NO. D'HOMOL. 29092 LPA

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: amitraz 3.33%

Danger: Peut cause une sensibilisation cutannée.

Précautions: Tenir hors de portée des enfants. Conserver les lanières dans leur étui original non-ouvert, éloigné des denrées. Éviter de respirer les vapeurs du produit à l'ouverture du sachet. Éviter le contact avec la peau et les yeux et porter des gants en latex lors de la manipulation des lanières. Laver soigneusement les mains avec eau et savon après emploi. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut être nocif en cas d'inhalation.

Très toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Éviter toute éventuelle contamination de réserve d'eau avec les lanières ou les étuis vides.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Avoir le contenant ou l'étiquette avec soi lorsqu'on contacte le centre anti-poison ou le médecin ou lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

#### RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

L'amitraz agit principalement comme agoniste adrénorécepteur- $\alpha_2$ . Les symptômes d'un empoisonnement peuvent inclure une dépression du système nerveux central (sommolence, étourdissement et un ralentissement de la fréquence cardiaque) une irritation de la peau et des yeux et des rougeurs temporaires de la peau. Phentolamine et Yohimbine peuvent servir d'antidote.

#### Informations Générales:

Apivar (R) est une lanière plastique à libération prolongée destinée à l'emploi en ruches pour contrôler l'acarien de l'abeille *Varroa destructor*.

#### Mode d'emploi

**POUR LE TRAITEMENT CONTRE LE VARROA** - Retirer les hausses à miel de la ruche avant d'appliquer les lanières de Apivar. Utiliser deux lanières de Apivar pour chaque chambre à couvain. Séparer la double lanière et suspendre chaque lanière entre deux cadres pour rayons, à l'intérieur du couvain ou de la grappe d'abeilles en respectant une distance minimale de deux cadres entre chaque lanière. Suspendre les lanières Apivar de telle façon que les abeilles puissent marcher sur les deux faces des lanières. Laisser les lanières en place dans la ruche pendant 42 jours et ensuite les enlever. En cas de mouvement à l'intérieur de la ruche loin des lanières, repositionner les lanières vers la grappe d'abeilles et les laisser un autre 14 jours avant de les retirer de la ruche. Les lanières doivent être retirées après un maximum de 56 jours. **NE PAS réutiliser les lanières.**

Période de traitement: Suspendre les lanières Apivar dans la ruche au printemps avant la première miellée si les infestations de varroa ont atteint le seuil de traitement. **NE PAS UTILISER LES LANIÈRES APIVAR EN PRÉSENCE DE HAUSSES À MIEL.** Lors d'infestation sévère, traiter les colonies à l'automne après avoir enlevé tout le surplus de miel de la ruche. Retirer les hausses à miel avant d'utiliser les lanières Apivar. Pour appliquer les lanières au printemps en 2009. **TOUTES lanières DOIVENT être enlevées avant le 27 avril 2009.** Consulter les lignes directrices provinciales pour plus de renseignements sur le contrôle du varroa.

Temps d'attente pour le miel: Ne pas utiliser en présence de hausse sur les ruches. Attendre 14 jours après le retrait des lanières avant de remettre les hausses à miel.

Gestion de la résistance, Apivar, insecticide du group 19. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Apivar et à d'autres insecticides du groupe 19. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides:

Dans la mesure du possible, alterner le Apivar ou les insecticides du même groupe 19 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Identifier correctement l'insecte et s'assurer du respect des seuils économiques et agronomiques avant de commencer le traitement.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain.

Conservation et élimination:

Conserver à température ambiante, à l'abri de la lumière directe du soleil et des autres pesticides qui pourraient contaminer les lanières. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture pour humains ou pour animaux.

Élimination: Considérer tout produit inutilisé et les lanières usagées après retrait des ruches comme des déchets dangereux.

Méthodes d'élimination: en accord avec les règles locales autorisées, apporter à la déchetterie ou à l'usine d'incinération des déchets dangereux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Durée de conservation: stocké convenablement dans son sachet non ouvert, ce produit ne montre pas de dégradation significative pendant 2 ans après fabrication.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue à une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Titulaire de l'enregistrement au Canada et propriétaire du produit et de la marque Apivar  
Véto-pharma S.A. - 14 avenue du Québec - 91140 Villebon-sur-Yvette - FRANCE

Péremption: 24 mois / no lot et date de fabrication : voir sur le coté.

Contenu net : **10** lanières

# Apivar



**Contrôle du varroa  
(varroase)  
chez l'abeille**

GRUPE 19 INSECTICIDE

Commercial • Pour utilisation d'urgence seulement

Pour vente et utilisation en Ontario

Édouard du 25 septembre 2008 jusqu'au 27 avril 2009

N°. D'homol. 29092 LPA

Lire l'étiquette avant l'utilisation

**Garantie :** Amitraz .....3,33%

**Danger : Peut causer une sensibilisation cutanée.**

**Précautions :** Tenir hors de portée des enfants. Conserver les lanières dans leur étui original non-ouvert, éloigné des denrées. Éviter de respirer les vapeurs du produit à l'ouverture du sachet. Éviter le contact avec la peau et les yeux et porter des gants en latex lors de la manipulation des lanières. Laver soigneusement les mains avec eau et savon après emploi. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut être nocif en cas d'inhalation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'emploi.

**Très toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques.**

Éviter toute éventuelle contamination de réserve d'eau avec les lanières ou les étuis vides.

**Premiers soins**

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Avoir le contenant ou l'étiquette avec soi lorsqu'on contacte le centre anti-poison ou le médecin ou lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**Renseignements toxicologiques :**

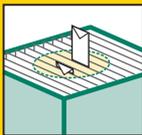
L'amitraz agit principalement comme agoniste adrénorécepteur  $\alpha_2$ . Les symptômes d'un empoisonnement peuvent inclure une dépression du système nerveux central (sommolence, étourdissement et un ralentissement de la fréquence cardiaque) une irritation de la peau et des yeux et des rougeurs temporaires de la peau. Phentolamine et Yohimbine peuvent servir d'antidote.

**Informations Générales :**

Apivar® est une lanière plastique à libération prolongée destinée à l'emploi en ruches pour contrôler l'acarien de l'abeille Varroa destructor.

**Mode d'emploi :**

**Pour le traitement contre le varroa** - Retirer les hausses à miel de la ruche avant d'appliquer les lanières de Apivar®. Utiliser deux lanières de Apivar® pour chaque chambre à couvain. Séparer la double lanière et suspendre chaque lanière entre deux cadres pour rayons, à l'intérieur du couvain ou de la grappe d'abeilles en respectant une distance minimale de deux cadres entre chaque lanière. Suspendre les lanières Apivar de telle façon que les abeilles puissent marcher sur les deux faces des lanières. Laisser les lanières en place dans la ruche pendant 42 jours et ensuite les enlever. En cas de mouvement à l'intérieur de la ruche loin des lanières, repositionner les lanières vers la grappe d'abeilles et les laisser un autre 14 jours avant de les retirer de la ruche. Les lanières doivent être retirées après un maximum de 56 jours. NE PAS réutiliser les lanières.



**Période de traitement:**

Suspendre les lanières Apivar® dans la ruche au printemps avant la première miellée si les infestations de varroa ont atteint le seuil de traitement.

**NE PAS UTILISER LES LANIÈRES APIVAR EN PRÉSENCE DE HAUSSES À MIEL.**

Lors d'infestation sévère, traiter les colonies à l'automne après avoir enlevé tout le surplus de miel de la ruche. Retirer les hausses à miel avant d'utiliser les lanières Apivar®. Pour appliquer les lanières au printemps en 2009, toutes les lanières doivent être enlevées avant le 27 avril 2009. Consulter les lignes directrices provinciales pour plus de renseignements sur le contrôle du varroa.

**Temps d'attente pour le miel :** Ne pas utiliser en présence de hausse sur les ruches. Attendre 14 jours après le retrait des lanières avant de remettre les hausses à miel.

**Gestion de la résistance,** Apivar®, insecticide du groupe 19. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Apivar et à d'autres insecticides du groupe 19. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :**

- Dans la mesure du possible, alterner le Apivar® ou les insecticides du même groupe 19 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturelle, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Identifier correctement l'insecte et s'assurer du respect des seuils économiques et agronomiques avant de commencer le traitement.

- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain

**Conservation et élimination :**

Conserver à température ambiante, à l'abri de la lumière directe du soleil et des autres pesticides qui pourraient contaminer les lanières. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture pour humains ou pour animaux.

**Élimination :** Considérer tout produit inutilisé et les lanières usagées après retrait des ruches comme des déchets dangereux.

**Méthodes d'élimination :** en accord avec les règles locales autorisées, apporter à la déchetterie ou à l'usine d'incinération des déchets dangereux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

**Durée de conservation :** stocké convenablement dans son sachet non ouvert, ce produit ne montre pas de dégradation significative pendant 2 ans après fabrication.

**Avis à l'utilisateur :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Titulaire de l'enregistrement au Canada et propriétaire du produit et de la marque Apivar® : Vêto-pharma S.A. - 14 avenue du Québec - 91140 Villebon-sur-Yvette - FRANCE

Péremption : 24 mois / N° lot et date de fabrication : voir sur le coté du sachet.

Contenu net : **10** lanières



**Contrôle du varroa  
(varroase)  
chez l'abeille**

**GROUPE 19 INSECTICIDE**

Commercial • Pour utilisation d'urgence seulement  
Pour vente et utilisation en Colombie-Britannique du 8 octobre  
jusqu'au 27 avril 2009  
N°. D'homol. 29092 LPA  
Lire l'étiquette avant l'utilisation

**Garantie :** Amitraz .....3,33%

**Danger : Peut causer une sensibilisation cutanée.**

**Précautions :** Tenir hors de portée des enfants. Conserver les lanières dans leur étui original non-ouvert, éloigné des denrées. Éviter de respirer les vapeurs du produit à l'ouverture du sachet. Éviter le contact avec la peau et les yeux et porter des gants en latex lors de la manipulation des lanières. Laver soigneusement les mains avec eau et savon après emploi. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Peut être nocif en cas d'inhalation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'emploi.

**Très toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques.**

Éviter toute éventuelle contamination de réserve d'eau avec les lanières ou les étuis vides.

**Premiers soins**

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :**

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Avoir le contenant ou l'étiquette avec soi lorsqu'on contacte le centre anti-poison ou le médecin ou lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**Renseignements toxicologiques :**

L'amitraz agit principalement comme agoniste adrénorécepteur  $\alpha_2$ . Les symptômes d'un empoisonnement peuvent inclure une dépression du système nerveux central (sommolence, étourdissement et un ralentissement de la fréquence cardiaque) une irritation de la peau et des yeux et des rougeurs temporaires de la peau. Phentolamine et Yohimbine peuvent servir d'antidote.

**Informations Générales :**

Apivar® est une lanière plastique à libération prolongée destinée à l'emploi en ruches pour contrôler l'acarien de l'abeille Varroa destructor.

**Mode d'emploi :**

**Pour le traitement contre le varroa** - Retirer les hausses à miel de la ruche avant d'appliquer les lanières de Apivar®. Utiliser deux lanières de Apivar® pour chaque chambre à couvain. Séparer la double lanière et suspendre chaque lanière entre deux cadres pour rayons, à l'intérieur du couvain ou de la grappe d'abeilles en respectant une distance minimale de deux cadres entre chaque lanière. Suspendre les lanières Apivar de telle façon que les abeilles puissent marcher sur les deux faces des lanières. Laisser les lanières en place dans la ruche pendant 42 jours et ensuite les enlever. En cas de mouvement à l'intérieur de la ruche loin des lanières, repositionner les lanières vers la grappe d'abeilles et les laisser un autre 14 jours avant de les retirer de la ruche. Les lanières doivent être retirées après un maximum de 56 jours. NE PAS réutiliser les lanières.



**Période de traitement:**

Suspendre les lanières Apivar® dans la ruche au printemps avant la première miellée si les infestations de varroa ont atteint le seuil de traitement.

**NE PAS UTILISER LES LANIÈRES APIVAR EN PRÉSENCE DE HAUSSES À MIEL.**

Lors d'infestation sévère, traiter les colonies à l'automne après avoir enlevé tout le surplus de miel de la ruche. Retirer les hausses à miel avant d'utiliser les lanières Apivar®. Pour appliquer les lanières au printemps en 2009, toutes les lanières doivent être enlevées avant le 27 avril 2009. Consulter les lignes directrices provinciales pour plus de renseignements sur le contrôle du varroa.

**Temps d'attente pour le miel :** Ne pas utiliser en présence de hausse sur les ruches. Attendre 14 jours après le retrait des lanières avant de remettre les hausses à miel.

**Gestion de la résistance,** Apivar®, insecticide du groupe 19. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Apivar et à d'autres insecticides du groupe 19. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :**

• Dans la mesure du possible, alterner le Apivar® ou les insecticides du même groupe 19 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

• Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

• Identifier correctement l'insecte et s'assurer du respect des seuils économiques et agronomiques avant de commencer le traitement.

• Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

• Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.

• Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain

**Conservation et élimination :**

Conservé à température ambiante, à l'abri de la lumière directe du soleil et des autres pesticides qui pourraient contaminer les lanières. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart de la nourriture pour humains ou pour animaux.

**Élimination :** Considérer tout produit inutilisé et les lanières usagées après retrait des ruches comme des déchets dangereux.

**Méthodes d'élimination :** en accord avec les règles locales autorisées, apporter à la déchetterie ou à l'usine d'incinération des déchets dangereux. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements

**Durée de conservation :** stocké convenablement dans son sachet non ouvert, ce produit ne montre pas de dégradation significative pendant 2 ans après fabrication.

**Avis à l'utilisateur :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Titulaire de l'enregistrement au Canada et propriétaire du produit et de la marque Apivar® : Vétéo-pharma S.A. - 14 avenue du Québec - 91140 Villebon-sur-Yvette - FRANCE

Péremption : 24 mois / N° lot et date de fabrication : voir sur le coté du sachet.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )